

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1039 Milice indigène

n° 1039

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Sont, nommés dans la milice indigène : 2256. Hachi Audoule, 2^e* classe, 23 compagnie, pour compter du août 1950

2257 Aslffiir Hersi, 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 1er août 1950

2258 Hassan Ibrahim, 2. » classe, 2e compagnie, pour compter du 8 août 1050; 2259 Abdi .Nom, 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 8 septembre 1050. Sont rengagés dans la milice indigène

1030 Aden Abdallah, -1er classe, 2e compagnie pour compter du il août 1950; 2071 Mahammed Hammad, 2° classe, 2e compagnie pour compter du 19 août 1950.